



NOTE DE SERVICE

Date : 27/03/2020

Durée de la note :

Durée affichage : 3 mois

Rédaction : MB

Validation : PH

Destinataires : tous les salariés

Page : 1/1

BULLETIN DE SALAIRE DE MARS 2020

Nous vous informons que les bulletins de salaire du mois de mars 2020 ne seront pas distribués durant la période de confinement.

Le service paie reste à la disposition des salariés qui auraient besoin de leur bulletin de salaire.

Il est demandé, aux salariés concernés, de se rapprocher de leur secrétariat qui transmettra au service paie pour traitement.

Solidairement avec les Professionnels de l'APSA et leurs proches, avec l'ensemble de la communauté médicale et médico-sociale.

Le Directeur Général,

Philippe HUELVAN